

REGLEMENT PARTICULIER
CHAMPIONNAT PREREGIONAL MASCULIN
Saison 2011-2012

1- Engagement

L'engagement est automatique et la composition de la poule se fait en fonction des classements, des montées et descentes de la saison précédente.

En 2012-2013, la poule sera constituée de 12 équipes.

2- Qualifications et obligations

Toutes les joueurs nés en 1994 et avant peuvent participer à cette compétition. Pour les autres points, se référer à l'article 4 des règlements généraux des compétitions départementales.

3- Formule de l'épreuve

Ce championnat composé d'une seule poule de 14 équipes se déroule en une seule phase.

Les matches se déroulent suivant les règles fédérales. Les classements sont établis suivant les critères de la FFHB.

4- Feuilles de matches

Pour ce championnat, sur la feuille de match, les sanctions et le nombre de buts marqués par chaque joueur doivent être obligatoirement indiqués.

5- Accession

Le champion Drôme-Ardèche, premier du classement accède à la division supérieure sous réserve d'être en conformité avec la CMCD régionale.

6- Relégation

Selon le nombre d'équipes reléguées du niveau régional, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable. Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission organisatrice des championnats).

Valence, le 16 juin 2011